



MANDATS A20 BUREAU EXÉCUTIF COVID-19

MANDATS BUREAU EXÉCUTIF # COVID-19 (27 août 2020)

Reconnaissance du territoire : J'aimerais / Nous aimerions commencer par reconnaître que le Cégep du Vieux Montréal est situé en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

27 août 2020

Cas de l'employé de la permanence

Aurélie McBrearty se retire en faveur de Xavier Courcy-Rioux pour l'entrevue avec l'employé. Ce dernier doit rencontrer l'employé concerné par la situation problématique actuel et mettre au clair les choses.

Dans l'attente des informations de l'employé et d'une prise de décision il est proposé de mettre l'employé en congé avec solde

Rencontre avec la sexologue

Nous allons informer les sexologues du cégep que nous pouvons les rencontrer dans la semaine du 7 septembre. Notamment pour parler des mesures actuelles contre les agressions sexuelles.

Courriel du 19 août 2020

Beauchesne Isabelle <IBEAUCHESNE@cvm.qc.ca>

Mer 2020-08-19 13:09

Bonjour Étienne,

J'ai discuté avec Myriam ce matin et elle m'a dit de te contacter à ce courriel.

J'aimerais voir la possibilité d'organiser une rencontre avec les membres de l'exécutif de l'AGECVM afin de discuter de la prévention des violences sexuelles au CVM (les ressources d'aides, les possibilités de collaboration entre l'asso et le service de sexologie, etc.).

Crois-tu que cela pourrait intéresser les membres? Vois-tu d'autres sujets/besoins qui pourraient être abordés durant cette rencontre?

J'attends de tes nouvelles.

Bonne journée!

Isabelle Beauchesne

Sexologue

514-982-3437 poste 2859 | Local A3.32d



MANDATS A20 BUREAU EXÉCUTIF COVID-19

AGÉCA

Le Bureau exécutif ne comprend pas très bien la demande formulée par le Coordinateur des affaires externes de l'AGÉCA. Des clarifications seront demandées

Accès aux locaux

Jusqu'à une décision de la Table de Concertation, l'accès aux locaux des comités (3.06) seront restreints pour respecter les mesures sanitaires. Par conséquent, ceux qui souhaitent y accéder devront aller au secrétariat (A3.85) qui vérifiera la liste des clefs du comité, puis ira ouvrir le local pour que la personne puisse aller chercher ce dont elle a besoin.

Budget A20 - Proposition budgétaire

Le Bureau exécutif propose d'allouer 5000 (cinq mille) \$ au budget des comités de concentration pour des projets ponctuels de comités ne disposant pas ou peu de fonds au 30 juin 2020, au budget des comités thématiques considérant que la très grande majorité des comités thématiques ne dispose pas de grosses sommes d'argent dans leurs comptes. Rappelons aussi qu'il reste 3482,02 \$ dans le fond d'extrême nécessité des comités thématiques disponible pour ces comités (voir [synthèse](#) des revenus et dépenses des comités au 30 juin 2020)

Le Bureau exécutif propose que l'AGECVM contribuer à nouveau au Fond spécial COVID pour aider les étudiants du cégep.

Calendrier proposé des rencontres des instances

Les [Règles et Procédures COVID-19](#) ont été adoptées, le Bureau exécutif propose alors le calendrier des rencontres suivant:

- Deux forums numérique : un au début de la session et un autre vers le milieu-fin de la session.
- Un rythme d'une Table de concertation par mois

Podcast en direct

Le Bureau exécutif souhaite faire une diffusion en directe pour répondre aux questions de ses membres, en partenariat avec Phillip Bernier.

Élections du Bureau exécutif A20

Dans l'éventualité que le document *Règles et Procédures en temps de COVID-19* soit adopté, le Bureau exécutif propose les modifications suivantes pour le déroulement des élections

- o Le retrait du parrainage des candidatures obligatoire par cinq membres.
- o L'ajout d'une section sur le formulaire de mise en candidature pour indiquer les antécédents d'implication au sein de l'AGECVM ou d'une autre instance étudiante du-de la candidat.e.